



RENTREE 2021 - 2022

**VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE
ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE PAS-DE-CALAIS**



Région
Hauts-de-France

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour, près de 200 000 élèves de la maternelle au baccalauréat bénéficient de la gratuité des transports scolaires. Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.



CONSERVEZ VOTRE CARTE PASS PASS SI VOUS EN AVEZ REÇU UNE EN 2021

Attention ! Si vous avez obtenu de la Région Hauts-de-France une carte de transport en 2020-2021 et que votre situation n'évolue pas en 2021-2022 (ex : même domicile, même établissement, simple avancée dans le cycle), **vous n'avez rien à faire !** Votre carte sera reconduite automatiquement, sans formalité.

Pour une première demande, la carte sera envoyée à votre école (inscription en primaire) ou à votre domicile (inscription en collège ou lycée) peu avant la rentrée de septembre.

Attention si vous êtes domicilié et scolarisé à l'intérieur d'un territoire desservi par un même réseau urbain (Artis, Tadao, Mouvéo, CA2BM, Imag'in ou Marinéo), la Région Hauts-de-France ne prendra pas en charge le transport de votre enfant.

Si c'est votre cas, rendez-vous selon votre situation sur le site du réseau urbain :

- Artis : www.bus-artis.fr
- Tadao : www.tadao.fr
- Marinéo : www.marineo.fr
- Imag'in : www.sitac-calais-opale-bus.fr
- Mouvéo : <http://mouveo.ca-pso.fr>
- CA2BM : <http://ca2bm.monbus.mobi>

Si ce n'est pas votre cas, alors rendez-vous sur :

pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr



DANS QUELS CAS FORMULER UNE DEMANDE ?

La demande doit être formulée à l'occasion :

- d'un début de cycle de scolaire,
- d'une entrée dans un nouvel établissement,
- d'un déménagement.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE CARTE ?

En ligne sur :

pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr

à partir du **3 juin 2021**

- Vous n'avez encore jamais obtenu de carte de transport de la Région Hauts-de-France ? Cliquez sur "**Première Inscription**".
- Vous avez déjà obtenu une carte ? Cliquez selon votre cas sur "**nouveau cycle**", ou "**changement de situation**" (changement d'établissement ou d'adresse). Un mail ou un courrier vous sera envoyé afin de vous aider dans cette démarche.
- **Si vous avez reçu une carte Pass Pass en 2021, conservez-la ! elle prolongera vos droits en 2021-2022**
- Vous devez obligatoirement **télécharger votre photo d'identité**.



Suite à votre inscription en ligne, vous recevrez un mail récapitulant votre demande, qu'il est recommandé de conserver ainsi que le mot de passe que vous aurez choisi.



Inscrivez-vous avant le 7 juillet 2021 pour avoir votre carte avant la rentrée. Au-delà de cette date, le site restera ouvert mais la délivrance de votre carte ne pourra pas vous être garantie dans les mêmes délais.



COMMENT EST INSTRUITE LA DEMANDE ?

Votre demande saisie en ligne sur :

pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr

sera transmise à la Région Hauts-de-France qui expédiera votre carte à votre école (inscription en primaire) ou à votre domicile (inscription en collège ou lycée) avant la rentrée de septembre ou dans un délai de 15 jours dans le cas d'une inscription en cours d'année scolaire.

- ➔ Les prises en charge sur les réseaux urbains, Arc en Ciel et TER seront envoyées à l'établissement scolaire.
- ➔ Consulter l'avancement de votre dossier sur le site en cliquant sur "suivi de dossier".

Une question, un problème avec votre carte, accédez à la foire aux questions et contactez-nous sur :

<https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>



Retrouvons-nous sur
www.hautsdefrance.fr



Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05